

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 39 DU 11 JUIN 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique* Publication

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

SERVICE DES RESSOURCES ET DE LA LOGISTIQUE Bureau de la logistique et du courrier

CERTIFICAT D'AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 11 juin 2010 a été affiché ce jour ;
- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 11 juin 2010

Pour le Préfet et par délégation Le chef de service

signé Danielle BLANDEL

SOMMAIRE

I - ARRETES	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS	5
- Délégation de signature en faveur de M. Pascal ASCENCIO, Directeur par intérim de	
l'Institut de Formation des Cadres de Santé et Mme Brigitte DENECHERE, Cadre Supérieur	
de Santé à l'Institut de Formation des Cadres de Santé	5
- Délégation de signature en faveur de M. Pascal ASCENCIO, Directeur par intérim de	
l'Ecole de Puériculture et Mme Béatrice PASQUET, Cadre de Santé de l'Ecole de	
Puériculture	ϵ
II – DIVERS	

I - ARRETES

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DB

DECISION N° 2010 - 81

- Délégation de signature en faveur de **M. Pascal ASCENCIO**, Directeur par intérim de l'Institut de Formation des Cadres de Santé et **Mme Brigitte DENECHERE**, Cadre Supérieur de Santé à l'Institut de Formation des Cadres de Santé

VU l'article L 6143.7 du Code de la Santé Publique,

VU les articles D.6143-33 à D. 6143-36 du Code de la Santé Publique, tels qu'issus des décrets n° 2000-1220 du 13 décembre 2000 et n°2005-840 du 20 juillet 2005,

VU la décision n° 2005-02 portant délégation de signature en faveur de M. Bernard LENFANT,

LE DIRECTEUR GENERAL du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

ARTICLE 1-

La décision n° 2006-49 portant délégation de signature en faveur de Mme LUSSON Monique est abrogée à compter du 6 avril 2010.

ARTICLE 2 -

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines, la délégation de signature accordée à M. Bernard LENFANT est étendue à :

- M. Pascal ASCENCIO, Directeur par intérim de l'Institut de Formation des Cadres de Santé,
- Et **Mme Brigitte DENECHERE**, Cadre Supérieur de Santé de l'Institut de Formation des Cadres de Santé, en ce qui concerne la **signature des conventions de stage** relatives à la formation des étudiant(e)s de l'Institut de Formation des Cadres de Santé.

ARTICLE 3 -

La présente délégation cessera de produire ses effets en cas de mutation ou cessation de l'intéressée.

Le Directeur des Ressources Humaines, Le Directeur Général,

"Signé" "Signé"

Bernard LENFANT Yvonnick MORICE

Le Directeur par intérim, Le Cadre Supérieur de Santé,

"Signé" "Signé"

Pascal ASCENCIO Brigitte DENECHERE

Destinataires:

- B. LENFANT
- P. ASCENCIO
- B. DENECHERE
- Trésorerie
- Direction Générale
- Préfecture (recueil des actes administratifs)

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DB

DECISION N° 2010 - 82

- Délégation de signature en faveur de M. Pascal ASCENCIO, Directeur par intérim de l'Ecole de Puériculture et **Mme Béatrice PASQUET**, Cadre de Santé de l'Ecole de Puériculture

VU l'article L 6143.7 du Code de la Santé Publique,

VU les articles D.6143-33 à D. 6143-36 du Code de la Santé Publique, tels qu'issus des décrets n° 2000-1220 du 13 décembre 2000 et n°2005-840 du 20 juillet 2005,

VU la décision n° 2005-02 portant délégation de signature en faveur M. Bernard LENFANT,

VU la décision n° 2006-51 désignant Mme Monique LUSSON Directrice par intérim de l'Ecole de Puériculture,

LE DIRECTEUR GENERAL du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u> – La décision n° 2006-53 portant délégation de signature en faveur de Mme LUSSON est abrogée à compter du 6 avril 2010.

<u>ARTICLE 2</u> - Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines, la délégation de signature accordée à M.Bernard LENFANT est étendue à :

- M. Pascal ASCENCIO, Directeur par intérim de l'Ecole de Puériculture
- et Mme Béatrice PASQUET, Cadre de Santé de l'Ecole de Puériculture,

en ce qui concerne la **signature des conventions de stage** relatives à la formation des étudiant(e)s de l'Ecole de Puériculture.

<u>ARTICLE 3</u> - La présente délégation cessera de produire ses effets en cas de mutation ou cessation de fonction de l'intéressée.

Le Directeur des Ressources Humaines, Le Directeur Général,

"Signé" "Signé"

Bernard LENFANT Yvonnick MORICE

Le Directeur par intérim, Le Cadre de Santé

"Signé" "Signé"

Pascal ASCENCIO Béatrice PASQUET

Destinataires:

- B. LENFANT
- M. ASCENCIO
- Mme PASQUET
- Trésorerie
- Direction Générale
- Préfecture (recueil des actes administratifs)

II – DIVERS